

AR Prefecture

016-211601380-20250224-DMD20250224_01-AU
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

| D | M | D | 2 | 0 | 2 | 5 | 0 | 2 | 2 | 4 | - | 0 | 1 |

Mairie de Fléac
5, rue de la Mairie
16730 FLEAC

**Décision du Maire
Prise par délégation du Conseil Municipal
En application de l'article L 2122-22 du CGCT**

Le Maire de la Ville de FLEAC

- Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Vu le décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25/05/2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, et en cas d'absence ou d'empêchement aux adjoints délégués chacun dans le cadre des délégations reçues du maire et à défaut au 1er adjoint comme suppléant en matière de marchés sans formalité préalable ;
- Vu les articles R2122-8 et R2123-1 du décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique, permettant la passation d'un marché inférieur à 40 000 € HT sans publicité ni mise en concurrence préalables ;
- Vu la décision n°DMD20241231-02 en date du 31/12/2024 ;
- Considérant une erreur matérielle dans le contrat initialement prévu, rendant nécessaire l'abrogation de la décision n°DMD20241231-02 et la correction du contrat ;
- Considérant que le marché prévu dans ladite décision n'avait pas été signé ni notifié au titulaire,
- Considérant qu'une consultation a été lancée en gré à gré ;
- Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice, opération 269, article 21311 ;
- Considérant la nécessité de conclure un nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de ville ;

Décide

Article 1 : La décision n° DMD20241231-02 du 31/12/2024 est abrogée

Article 2 : Le présent marché est conclu entre la ville de FLEAC et le groupement Anne Luz THEBAUD – Architecte / SARL TDL Ingénierie – 17 rue du Ha / 308 C – 33000 Bordeaux

Article 3 : Il a pour objet la Maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de ville.

Le contrat est conclu au prix de 14 200,00 € HT soit 17 040,00 € TTC.

Article 4 : La présente décision sera exécutoire à compter de la dernière des formalités suivantes accomplies: Transmission au contrôle de légalité (Préfecture de Charente) et formalité de publicité d'usage.

AR Prefecture

016-211601380-20250224-DMD20250224_01-AU
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

Le présent marché prendra effet dès notification au titulaire.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au Préfet et de son affichage en mairie.

Article 6 : Mme la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie conforme sera adressée à M. le Préfet de Charente.

Fait à Fléac, le 24 FEV. 2025
Le Maire, Hélène GINGAST



Certifié exécutoire compte tenu :
De la transmission au préfet le : 24 FEV. 2025
De la réception à la préfecture le : 24 FEV. 2025
Mise en ligne le : 24 FEV. 2025

